


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 novembre 2019

24^e cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune



La Cour des comptes publie aujourd'hui le 24^e cahier qu'elle adresse au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Soldes budgétaire et de financement 2018

Le compte d'exécution du budget 2018 des services du gouvernement se clôture par un déficit net (hors opérations de la dette) de - 599,5 millions d'euros, qui s'avère toutefois sous-évalué d'un montant identifié par la Cour de 312,7 millions d'euros. Dès lors, le déficit net s'établit à un montant de - 912,2 millions d'euros, représentant près de 22 % du total des recettes nettes.

Le solde de financement 2018 calculé par l'ICN s'établit à - 437,3 millions d'euros, alors que la prévision budgétaire régionale aboutissait à un solde de financement nul. Cet écart résulte notamment de la prise en compte de dépenses d'investissement exceptionnelles et de sécurité que le gouvernement bruxellois avait neutralisées à hauteur de 349 millions d'euros lors de la confection du budget. Or, en 2018, la Belgique n'a pas adressé à la Commission européenne de demande formelle de recours à la clause de flexibilité pour exclure des investissements publics du calcul de son solde structurel.

Dette régionale directe et dette brute consolidée

Fin 2018, la dette régionale directe s'élevait à 3.364,7 millions d'euros, en hausse de 406 millions d'euros par rapport à 2017. Sur la période 2015-2018, cette dette s'est accrue de 614,3 millions d'euros en raison notamment des besoins de financement supplémentaires liés aux investissements stratégiques. La dette brute consolidée selon ICN s'établit à 5.494,3 millions d'euros (+ 584 millions par rapport à 2017). Le ratio d'endettement, soit le rapport entre cette dette consolidée et les recettes totales en termes SEC, passe de 105,5 % à 109,4 % sur un an.

Opinion défavorable sur le compte général 2018 de l'entité régionale

La Cour des comptes a émis une opinion défavorable sur le compte général 2018 de l'entité régionale, composée des services du gouvernement et de 22 organismes administratifs autonomes (OAA). Elle a également procédé à la certification de leur compte : la Cour s'est

abstenue d'émettre une opinion sur 1 OAA (Siamu), a remis une opinion défavorable (Agence du stationnement), en a certifié 13 avec réserves et 7 sans réserve.

Rapport annuel sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Lors de la certification 2018 des SGRBC et des OAA, la Cour des comptes a contrôlé le respect de l'article 7 de l'ordonnance du 14 décembre 2017, qui prévoit la publication et la communication en annexe des comptes généraux de leur rapport annuel sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Elle a relevé que 6 OAA n'ont pas annexé ce rapport aux comptes généraux officiellement transmis. Parmi les 16 rapports communiqués, 3 étaient incomplets. Par ailleurs, 7 rapports n'ont pas été publiés sur les sites internet.

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes est indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le 24^e cahier adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ainsi que le communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la Cour : www.courdescomptes.be.